Objekttyp:	FrontMatter
Zeitschrift:	Domaine public
Band (Jahr): Heft 630	- (1982)
Tion doo	

Nutzungsbedingungen

PDF erstellt am:

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

13.09.2024

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

public

Jomaine 1

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand Nº 630 18 mars 1982 Dix-neuvième année

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement pour une année: 52 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021/22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Rudolf Berner François Brutsch André Gavillet Yvette Jaggi Charles-F. Pochon Victor Ruffy

Points de vue: J. Cornuz Catherine Dubuis

630

HAUTES ŒUVRES

Coup fourré dans les fourrages

On connaît bien le moyen classique de faire échouer une initiative populaire: le contre-projet. Il y a d'autres manières de procéder, par exemple le suicide dans le dos. C'est ce qui se mijote de longue date avec l'initiative «contre les importations excessives de denrées fourragères et les fabriques d'animaux, ainsi que pour l'utilisation optimale de notre sol».

Pour comprendre comment on en est arrivé là, quelques points de repères suffisent. Même si toute l'affaire est assez compliquée, comme d'habitude en matière de politique agricole.

Or donc, le 27 octobre 1977, l'assemblée des délégués de l'Union centrale des producteurs de lait (UCPL, qui regroupe les quatorze fédérations laitières comptant elles-mêmes plus de cent mille membres) charge son comité directeur d'élaborer le texte d'une initiative populaire visant à améliorer la réglementation des denrées fourragères (réduction des importations de concentrés, attribution prioritaire aux exploitations paysannes, etc.).

Chose dite, chose faite. La collecte des signatures est interrompue après six mois. Le 23 août 1978, 166 000 signatures reconnues valables parviennent à la Chancellerie fédérale...

L'effet produit par cette démonstration de force ne se fait pas attendre. Le Conseil national, qui s'était montré plus zélé pour introduire le contingentement laitier individuel que pour prendre des mesures de (ré)orientation de la production, accepte enfin une révision partielle de la loi sur l'agriculture (art. 19), également votée en juin 1979 par le Conseil des Etats.

Du coup, diverses mesures, longtemps préconisées en vain, deviennent Ordonnances, et entrent promptement en vigueur dès le 1^{er} janvier 1980: on institue rien moins que la limitation des effectifs d'animaux (bovins à l'engrais, porcs et volaille), complétée par un régime d'autorisation pour la construction d'étables.

A croire que les objectifs de l'initiative contre les fourrages importés sont largement atteints. La pression a parfaitement fonctionné, il faut la relâcher. C'est du moins ce que laisse clairement entendre l'Union suisse des paysans, qui n'a jamais caché ses vives réticences à l'égard du texte de l'UCPL.

Du côté des détenteurs de contingents de fourrages importés, c'est-à-dire dans les grands moulins et les fédérations agricoles, on croit le danger écarté. On relâche un peu les efforts d'information à l'intention des consommateurs, auxquels les prix relativement bas des aliments importés valent un système compliqué mais avantageux de calculation mélangée avec les prix indigènes — les plus élevés du monde.

Premier grain de sable dans la mécanique bien huilée du désengagement: le 19 août 1981, le Conseil fédéral publie son message sur l'initiative populaire, sans lui opposer de contre-projet, ni en bonne et due forme, ni indirectement, par la voie d'une nouvelle révision de la loi sur l'agriculture par exemple. Le tout a beau être assorti d'une recommandation de rejet à l'intention du peuple et des cantons, le «risque» d'acceptation paraît évident

Ce «danger» se précise en automne 1981 quand le parti socialiste donne son appui à l'initiative, en parfaite conformité avec sa nouvelle politique agri-

SUITE ET FIN AU VERSO